DELEGATION D	E Monsieur	Nicolas BR	RU <i>G</i> ERE	

D-2015/490

Contrat local de santé de Bordeaux. Autorisation. Signature.

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le contrat local de santé de Bordeaux et son plan d'actions opérationnel ont été adoptés par le conseil municipal le 24 novembre 2014.

Avec 7 autres signataires, la Ville de Bordeaux s'est engagée sur six axes d'intervention stratégiques dans un objectif de réduction des inégalités de santé :

- Axe 1 : Développer la prévention dédiée aux enfants et aux jeunes et soutenir la parentalité ;
- Axe 2 : Promouvoir le bien vieillir ;
- Axe 3 : Aller au-devant et accompagner les plus vulnérables vers la santé ;
- Axe 4 : Aménager des cadres de vie favorables à la santé ;
- Axe 5 : Renforcer les réseaux d'acteurs autour des enjeux de santé mentale ;
- Axe 6 : Animer, évaluer le Contrat local de Santé et produire une expertise et une observation en santé soucieuses des spécificités socio-spatiales.

Cette première année de réalisation a permis la déclinaison de ces axes en actions concrètes en faveur des Bordelais, des plus jeunes aux plus âgés, avec une attention particulière accordée aux plus fragiles d'entre eux.

Trois de ces projets font l'objet de cette délibération :

- en matière de périnatalité, la mise en place d'un groupe de parole avec traducteurs pour femmes enceintes et jeunes mères migrantes.

La période périnatale est d'autant plus à risque de vulnérabilité et détresse psychique que les femmes étrangères se trouvent confrontées à la barrière de la langue. Cette action est animée par la psychologue de l'association Mana accompagnée par une sage femme et des traductrices.

- sur la question de l'hyperalcoolisation des jeunes : la mise en place d'un Observatoire

Le programme *Festiv'attitude* piloté par la Ville de Bordeaux depuis 2007 promeut la modération des consommations et la solidarité dans la fête et s'efforce de réduire les risques associés. Un travail important a été réalisé avec les établissements de nuit, la grande distribution, les transports publics ... Des équipes de prévention et réduction des risques interviennent chaque semaine auprès des jeunes sur les espaces publics festifs et dans le tramway.

Les causes de ces nouveaux comportements vis à vis de l'alcool sont variées et complexes. Elles justifient des recherches afin d'affiner les actions de prévention et de réduction des risques de ces conduites.

Les partenaires du programme *Festiv'attitude* souhaitent mettre en place un observatoire local des phénomènes d'hyper alcoolisation des jeunes et de leurs conséquences sanitaires et sociales.

Il s'agira:

- de rassembler régulièrement sur un tableau de bord unique les statistiques du SAMU-Centre 15, de SOS médecins, des services d'urgence du CHU, de la police, des différents acteurs de prévention, ...
- d'analyser ces données (suivi dans le temps et l'espace du phénomène, meilleure connaissance du profil des jeunes concernés et de leurs comportements) afin d'optimiser les actions de prévention et de réduction des risques, tant dans le domaine de la santé publique que dans celui de la sécurité ;
- à terme, d'élaborer un protocole de prise en charge partagé.

La création de ce tableau de bord est confiée au centre de recherche "Epidémiologie et Biostatistique" de l'Université de Bordeaux en partenariat avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale.

Enfin, en matière de santé mentale, l'association SOS Amitiés poursuit son action de soutien psychologique aux personnes isolées 7 jours sur 7, de jour comme de nuit, et la Ville apporte sa contribution à l'action renforcée de recrutement, de formation et de supervision des écoutants à hauteur de 1 000 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser :

- une subvention de 2650 euros à l'Université de Bordeaux ;
- une subvention de 2000 euros à l'association MANA;
- une subvention de 1000 euros à SOS Amitiés.

Ces dépenses sont prévues au budget 2015 sur l'opération P1270005, compte 6574, fonction 522.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

M. BRUGERE. -

Monsieur le Maire, chers collègues, depuis le lancement du Contrat Local de Santé en fin 2014 de nombreuses actions ont déjà été déployées. 39 actions dans 6 axes. Du reste plusieurs délibérations ont déjà été prises au sein du Conseil Municipal sur ce sujet.

Comme promis il y aura une évaluation du Contrat Local de Santé chaque année qui sera portée à la connaissance des élus.

Trois actions concernent l'actuelle délibération.

La première c'est une action de soutien à l'association MANA pour un travail d'accompagnement des femmes enceintes jeunes et migrantes. Ces personnes doivent être accompagnées au même titre que toutes les femmes primipares, c'est-à-dire les femmes enceintes pour la première fois, en particulier lorsqu'elles sont jeunes, ou même très jeunes.

D'autant plus que toutes les dimensions de fragilité psychologique ou de vulnérabilité provoquées par la situation de grossesse sont accentuées lorsqu'on est éloigné de sa famille ou par la barrière de la langue.

Donc nous soutenons l'association MANA qui par l'intermédiaire de traducteurs permet à des sages femmes et à des psychologues d'accompagner ces jeunes femmes migrantes enceintes.

La deuxième action concerne la mise en place d'un observatoire de l'hyper-alcoolisation des jeunes. Devant ce phénomène troublant un travail important a déjà été réalisé depuis plusieurs années avec le programme Festiv'attitude en lien avec les établissements de nuit, en lien avec les grands distributeurs, en lien avec les transports publics.

Cette délibération introduit un travail de recherche qui sera mené par l'INSERM, l'Institut National de Santé et de Recherche Médicale, pour essayer de comprendre les causes des nouveaux comportements qui sont variées et complexes, pour renforcer la prévention et pour réduire les risques liés à ces comportements de notre jeunesse.

La troisième action consiste à accompagner les bénévoles intervenant dans le cadre de SOS Amitié, pour permettre d'une part la formation, mais aussi et surtout la supervision de ces écoutants.

M. LE MAIRE. -

Merci Monsieur l'Adjoint.

Qui souhaite s'exprimer là-dessus ?

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

Monsieur le Maire, je vous ai écouté dire, et la presse s'en est fait l'écho, que jamais vous ne pénaliseriez les personnes qui jettent les mégots sur la voie publique...

M. LE MAIRE. -

Vous lisez trop les journaux, Mme DELAUNAY. C'est votre source d'information numéro un. Vous pourriez m'interroger directement.

MME DELAUNAY. -

Non, Monsieur le Maire. Nous lisons sans doute les mêmes...

M. LE MAIRE. -

Pas toujours. Je lis de moins en moins.

MME DELAUNAY. -

En tout cas ce que je vous inviterais à lire c'est le code pénal. Je le cite :

« Abandonner un déchet sur un emplacement non autorisé constitue une contravention de classe 3. Cela concerne les mégots, mais aussi les chewing-gums, les déjections canines, les canettes vides, les restes alimentaires...

Le montant de l'amende forfaitaire est de 68 euros. 180 euros si non réglée dans les 45 jours. »

Eh bien un maire qui déclare pour répondre négativement à une élue d'opposition qu'il ne pénalisera jamais ceux qui jettent un mégot me paraît ne pas respecter la loi et avoir de ce point de vue un léger handicap pour briguer aux plus hautes fonctions de l'Etat.

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Oh, oh oh! (Rires) Nous nous élevons de plus en plus.

Je vais mettre en place une répression du chewing-gum .

On va avoir du boulot.

Ça vole de plus en plus haut...

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, je ne vous parlerai pas de mégots mais d'une des trois subventions que vous versez à une structure afin de réduire les inégalités de santé.

Parmi les bénéficiaires on retrouve l'association MANA dont le but principal est de s'occuper, notre collègue le disait, des femmes migrantes, clandestines, enceintes pour la première fois.

Nous vous rappelons que certains clandestins ont fait leur spécialité de faire accoucher leurs femmes sur le territoire français pour que leurs enfants acquièrent la nationalité française, puis, par le truchement du regroupement familial, accèdent à la naturalisation de toute leur famille. C'est assez général. Je ne sais s'il s'agit de ces femmes-là.

Contrairement à vous, Monsieur le Maire, nous pensons qu'il faudra rétablir un jour le droit du sang pour mettre fin à ces stratégies.

J'entends M. BRUGERE nous dégainer son argument en nous disant pour motiver les subventions, vous me l'avez déjà dit à la Métropole : « C'est l'humain avant tout. » Certes, c'est l'humain, bien sûr. Mais nous, nous disons sans complexe, oui, mais ce sont les Français avant tout.

Nous aimerions savoir à cette occasion si la Ville de Bordeaux entend prendre son lot de la misère du monde, Monsieur le Maire, vous l'avez ainsi proclamé il y a quelques temps, en accueillant quelques-uns des 24.000 clandestins à la charge de la France en contrepartie de quoi la Ville apparemment touchera 1.000 euros par migrant promis par le gouvernement.

Monsieur le Maire, songez, je vous le rappelle, à vos administrés aux revenus modestes, parfois très modestes, qui viennent de recevoir leur taxe d'habitation ou foncière. Doit-on vous rappeler que vous avez augmenté leur taux d'imposition cette année de 5% ?

Nous aimerions avoir cette précision, à savoir si parmi les 24.000 clandestins la Ville de Bordeaux va en accueillir.

Nous voterons contre cette délibération pour cette association.

M. LE MAIRE. -

Juste une précision, M. COLOMBIER. Les personnes modestes et très modestes ne paient pas de taxe d'habitation à Bordeaux. Pas du tout. Par le jeu de l'abattement pour charge de famille.

M. BRUGERE

M. BRUGERE. -

Mme DELAUNAY, le tabac n'était pas à l'ordre du jour de cette délibération. On en reparlera une autre fois.

Je ne dégaine pas, M. COLOMBIER. Ce n'est pas dans mes habitudes. Je ne porte aucun revolver. Je ne tire sur personne.

Oui, effectivement, j'accueille de manière humaine et je vous demande de le faire à bras ouvert pour tous les citoyens du monde chez nous à Bordeaux.

Oui, nous recevrons des personnes qui viennent des territoires de Syrie et d'Irak. Nous en recevrons un certain nombre comme il est prévu.

En tout cas c'est la Métropole et le Département qui s'en occuperont, et c'est le préfet qui gère cette affaire.

M. LE MAIRE. -

Juste une petite remarque, Monsieur l'Adjoint.

Nous ne recevrons pas tous les citoyens du monde parce que notre capacité ne nous permettrait pas de le faire. Nous recevrons les personnes qui sont persécutées dans leur pays, qui demandent le droit d'asile et qui ont droit à l'asile. Bien sûr que nous les recevrons. Et nous essayerons d'obtenir des plus hautes autorités que le contrôle de nos frontières nous permette de reprendre le contrôle de la situation, en particulier sur les migrants économiques.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons évidemment cette délibération, non pas parce que, contrairement à ce que vous affirmez, même les personnes modestes et très modestes paient bien la taxe d'habitation, je peux vous présenter des bénéficiaires du RSA qui la paient, nous voterons cette délibération parce qu'évidemment elle va dans le bon sens. Elle évite les amalgames migrants, clandestins, etc.

Les associations subventionnées font du très bon travail. Nous remercions la Ville de Bordeaux de les accompagner dans celui-ci.

M. LE MAIRE. -

Je persiste et je signe, les personnes très modestes ne paient pas la taxe d'habitation par le jeu de l'abattement à la base ou des abattements de famille.

50% des foyers bordelais ne paient pas, ou paient une taxe d'habitation réduite du fait de ces abattements. C'est d'ailleurs ce que le Conseil Général a constaté il y a peu de temps en diminuant ses abattements et en augmentant subrepticement le montant de son prélèvement fiscal sans toucher aux taux, en diminuant les abattements.

C'était une belle manipulation qui a permis d'afficher une non augmentation des taux et en réalité une augmentation de la taxation.

Je mets aux voix ce projet de délibération.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

Merci.

D-2015/491

Engagement de la Ville de Bordeaux et son CCAS dans la labellisation MONALISA. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Etat a lancé en 2014 la MObilisation NAtionale contre L'Isolement Social des Agés (MONALISA) : un mode de coopération intégré et durable.

Le fort engagement de la Ville de Bordeaux et son CCAS depuis 2004 dans la lutte contre l'isolement des seniors apparaît aujourd'hui en parfaite adéquation avec les valeurs qui fondent MONALISA. En sa qualité d'acteur reconnu de la coordination et de l'intégration des acteurs de la lutte contre l'isolement, la labellisation MONALISA de la Ville de Bordeaux viendrait conforter l'engagement de celle-ci en faveur de ce public et des partenaires engagés en la matière.

Ce processus de reconnaissance des actions de la Ville de Bordeaux passe par la signature de la charte MONALISA (qui présente les valeurs et principes) ainsi que par l'adhésion au Comité national de soutien MONALISA.

La Ville de Bordeaux s'engage en signant la charte MONALISA à coopérer à la mobilisation en apportant des ressources, en participant aux modes de coordination et d'intégration, existants ou ad hoc, et en jouant les rôles d'acteurs du diagnostic, du repérage et de l'évaluation, de l'animation des coopérations, d'ensembliers sur leur territoire, participant aux ressources humaines et/ou financières.

MONALISA tend vers la consolidation des actions existantes, le décloisonnement des initiatives et l'innovation. Il s'agit de mettre en avant et de favoriser l'existant et de s'en inspirer pour déployer des actions efficaces dans les « zones blanches » (lieux quasi-vierges d'actions) ainsi qu'auprès des populations les plus difficiles à atteindre (situations sociales fragiles, fragilisées, voire précaires). La coopération s'inscrit à une échelle départementale en mettant en avant des initiatives locales.

A ce titre, la Ville de Bordeaux peut prétendre à cette labellisation MONALISA.

Les objectifs assignés à la mission lutte contre l'isolement sont :

- de repérer les personnes âgées isolées sur Bordeaux,
- d'identifier le réseau de partenaires luttant contre l'isolement sur Bordeaux dans le but d'assurer une bonne coordination entre ces partenaires,
- de mettre en place des actions afin de redynamiser et/ ou recréer du lien social autour des personnes âgées isolées.

Quatre actions phares sont coordonnées au sein de la Ville :

- ▶ Depuis 2004, le plan canicule municipal : les services municipaux sont mobilisés auprès des personnes isolées pour une vigilance dont le degré varie selon le niveau d'alerte. Pour cela, la Ville tient à jour un registre nominatif de 1614 personnes âgées qui souhaitent être contactées en cas de forte chaleur. Les situations à risque, présentant un niveau d'isolement très élevé font l'objet d'une vigilance dans le cadre de l'accompagnement social préexistant et réalisé par nos services. L'action mise en place dans le cadre du plan canicule est aujourd'hui élargie à toute situation de crise susceptible de nécessiter la mobilisation des services (Période de grand froid, inondations,...).
- Depuis 2009 et chaque été, l'opération «Voisins-Relais » : ce dispositif s'appuie sur 75 bénévoles des associations Petits frères des Pauvres, Société Saint Vincent de Paul, Centre Ressources Grand Bon Pasteur, Fait's de Cœurs, Relais Amical Malakoff Médéric et France Bénévolat qui s'engagent en fonction de leurs disponibilités et pour la durée de leur choix à contacter par téléphone, toutes les semaines, entre une à quatre personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule.
- > Depuis 2010 et tout au long de l'année les «visites et appels de convivialité»: ils sont assurés par les associations et par des jeunes volontaires en service civique encadrés par Unis-Cité et coordonnés par la cellule lutte contre l'isolement.
- En 2015, la création d'un guide d'aide au repérage des personnes âgées fragiles et/ou isolées à destination des commerçants: ce travail mené en partenariat avec l'association de commerçants « la Ronde des Quartiers », répond au questionnement des commerçants de proximité, réceptacles des différentes problématiques dont l'isolement social. Le besoin exprimé est celui de disposer d'un guide pratique apportant des outils et « réflexes » professionnels ou civiques face à l'isolement social.

Il est à noter que la mission « Lutte contre l'Isolement » développe actuellement des partenariats avec davantage de structures associatives qui s'engagent dans la lutte contre l'isolement telles que le Centre Ressources de l'EHPAD Grand Bon Pasteur, les centres sociaux, et toute autre structure de lutte contre l'isolement.

Il faut souligner également que la question de l'isolement des seniors impacte l'ensemble des grands projets municipaux par son caractère transversal :

- Bordeaux Générations Seniors: la Ville de Bordeaux a adhéré au réseau francophone « Villes Amies des Ainés » (VADA), afin d'impulser une démarche transversale dans le but de promouvoir une politique publique locale au service de tous les âges de la vie. La lutte contre l'isolement est une thématique traversée par les différents axes de la démarche Ville Amie des Ainés,
- ➤ Le Contrat Local de Santé de Bordeaux 2013-2016 vise à coordonner l'ensemble des acteurs impliqués dans la santé des Bordelais autour d'objectifs prioritaires afin d'apporter des réponses dans les domaines de la prévention, de l'accès au soin et des accompagnements médico-sociaux. A ce titre, les personnes âgées isolées sont une cible d'action prioritaire (fiche-action 2.2 : « Promouvoir le Bien Vieillir Lutte contre l'Isolement »),

▶ Le Pacte de Cohésion Sociale Territoriale, véritable socle de l'action municipale permet de mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de l'ensemble de la population, dont les personnes âgées isolées. La thématique de l'isolement est traitée dans l'axe 4, priorité 9 : lutter contre la solitude des seniors, déployer des services - une nouvelle économie - pour les maintenir à domicile.

Aussi, et si tel est votre avis, nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- 4 adhérer au Comité National de soutien MONALISA, et à signer tous les documents afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. BRUGERE. -

Tous les citoyens du monde méritent d'être reçus, mais bien sûr tous ne seront pas reçus. Chaque humain...

M. LE MAIRE. -

Tous ne le méritent pas. Certains qui appartiennent à des circuits mafieux ne le méritent peut-être pas. Mais enfin c'est un autre débat.

M. BRUGERE. -

Concernant cette délibération, Monsieur le Maire, chers collègues, les actions menées par la Ville de Bordeaux et son CCAS pour lutter contre l'isolement des personnes sont anciennes.

Pour parler des actions les plus emblématiques, dès 2004 a été mis en place à la suite de la catastrophe de 2003 un plan canicule suivi depuis.

Et en 2015, Monsieur le Maire, vous avez écrit à toutes les personnes de 75 ans et plus pour les inviter à faire connaître leur situation d'isolement. Plus de 1.600 personnes ont répondu. Elles ont été classées par des indicateurs précis et rigoureux en trois niveaux :

- très isolées, 17% des personnes,
- isolées, 32% des personnes qui ont répondu,
- et modérément isolées, 51% des personnes.

Lors de la semaine de canicule qui a eu lieu à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet, ces 1.600 personnes ont été contactées individuellement une par une par les services. 45 actions ont été mises en œuvre par nos services à la suite de ces appels.

Une autre action a été mise en place en 2009, l'opération « Voisins-Relais » avec 7 associations avec lesquelles nous travaillons :

France Bénévolat, les Petites Frères des Pauvres, la société Saint Vincent de Paul, le Relais Amical Malakoff Médéric, le Centre Ressources du Grand Bon Pasteur et une association nouvelle, l'association Fait's de Cœurs.

75% bénévoles durant l'été prennent en charge 1 à 4 personne par semaine dans cet accompagnement, suivi de lutte contre l'isolement. C'est un enrichissement pour les personnes accompagnées, mais aussi pour les bénévoles qui accompagnent.

25 actions ont été prises en relais par les services à partir du moment où des choses avaient été repérées dans ce suivi de l'été.

Depuis 2010 et tout au long de l'année des visites et appels de convivialité ont lieu par ces mêmes associations et aussi par les volontaires du service civique, coordonnés par la cellule de Lutte contre l'Isolement que nous avons créée au sein de la Direction des Générations Seniors en 2014.

En 2015 nous avons aussi créé un guide d'aide au repérage des personnes âgées isolées en lien avec les commerçants, en lien avec la Ronde des Quartiers. 5 indicateurs simples.

Si elles sont repérées par les commerçants, les personnes peuvent contacter le Service en contact, le numéro de téléphone de la plate-forme Autonomie Seniors, le 0800.625.885. Une évaluation est effectuée auprès de ces personnes.

Le Contrat Local de Santé, Le Pacte de Cohésion Sociale Territoriale, le PARPA sont traversés eux aussi par la thématique de lutte contre l'isolement social des personnes âgées en particulier.

C'est donc tout naturellement portés par les multiples réalisations qui sont en cours à Bordeaux sur ce domaine depuis de nombreuses années que nous pouvons intégrer le système de coopération MONALISA qui encourage le décloisonnement des initiatives et l'innovation.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

Tout simplement pour me féliciter et remercier particulièrement Nicolas BRUGERE de souscrire à cette mobilisation nationale pour l'isolement des âgés que nous avons mise en place avec les Petits Frères des Pauvres, particulièrement M. Serres et où nous avons engagé 30 des plus grandes associations s'occupant de la solidarité et le service civique.

Je vois que Bordeaux s'inscrit dans cette mobilisation nationale. Les municipalités y étaient conviées. Je m'en réjouis et je vous en remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas d'oppositions je pense ?

Pas d'abstentions non plus ?

Merci.

D-2015/492

Convention de partenariat dans le cadre de l'opération "VOISINS-RELAIS". Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La mission de la cellule de Lutte contre l'isolement au sein de la Plateforme Autonomie Seniors de la DGSA est de repérer les personnes âgées isolées sur Bordeaux et de mettre en place des actions et des partenariats avec les organismes associatifs afin de redynamiser et/ou recréer du lien social.

Ce travail passe en premier lieu par l'identification d'un réseau de partenaires luttant contre l'isolement sur Bordeaux dans le but d'assurer une bonne coordination entre ces partenaires et le CCAS pour la mise en place d'actions ciblées en faveur des personnes âgées isolées.

La mission « Lutte contre l'isolement » œuvre également au repérage des personnes isolées, en s'appuyant sur ce tissu associatif et professionnel.

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan canicule national annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, la Ville de Bordeaux et son CCAS mettent en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (France Bénévolat, Petits Frères des Pauvres, Société Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre ressources du Grand Bon Pasteur, Association Faits de Cœur's). Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action « Voisins-Relais », reconduite depuis 2009.

Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipal. Cet appel a pour finalité de veiller au bien-être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonome Seniors (CLIC-MAIA-CTA) toute problématique rencontrée par la personne âgée.

Aussi, et si tel est votre avis, nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les conventions de partenariat avec les associations s'inscrivant dans l'opération « Voisin-Relais ».

ADOPTE A L'UNANIMITE



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre:

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville Bordeaux, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représenté par M. Alain JUPPÉ agissant en qualité de Maire de Bordeaux et Président du CCAS, d'une part

Εt

L'Association France Bénévolat Gironde situé 120, rue Héron 33000 Bordeaux, représentée par M. Philippe CHEVALIER agissant en qualité de Président, d'autre part

Préambule:

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan canicule national annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, le CCAS de la Ville de Bordeaux met en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (France Bénévolat, l'association des petits frères des pauvres, Société de Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre de ressources du Grand Bon Pasteur, Faits De Cœur'S).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action « Voisins-relais », reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipale. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) toute problématique rencontrée par la personne âgée.

Article 1 : Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action « Voisins-relais » s'appuie sur l'expertise de **France Bénévolat** pour assurer la sélection des bénévoles qui sont ensuite diriger vers le réseau d'association de lutte contre l'isolement.

Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour l'association France Bénévolat à :

- Participer au groupe projet organisé par le CCAS de la Ville de Bordeaux sur l'action Voisin Relais (Mars/Juin/ Septembre)
- Sélectionner des bénévoles et les orienter vers les associations participant à l'action
 « Voisins relais »,
- Informer les bénévoles sur la spécificité du public des personnes âgées (fragilité, vulnérabilité)
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte Voisin relais.

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action « Voisins-relais »
- Mettre à disposition de l'association France Bénévolat les documents d'inscription des bénévoles
- Organiser les réunions d'informations bénévoles

Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du 1^{er} mai 2015 au 31 décembre 2015.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux	Pour l'association France Bénévolat
Monsieur Alain JUPPÉ	Monsieur Philippe CHEVALIER
Maire de Bordeaux et Président du CCAS de Bordeaux	Président





CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre:

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville Bordeaux, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représenté par M. Alain JUPPÉ agissant en qualité de Maire de Bordeaux et Président du CCAS, d'une part

Εt

L'Association les petits frères des Pauvres, situé 5 rue Bouquière 33000 Bordeaux, représentée par Mme Chantal HARDOUIN agissant en qualité de Président, d'autre part

Préambule:

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan canicule national annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, le CCAS de la Ville de Bordeaux met en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (France Bénévolat, l'association des petits frères des pauvres, Société de Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre de ressources du Grand Bon Pasteur, Faits De Cœur'S).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action « Voisins-relais », reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipale. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) toute problématique rencontrée par la personne âgée.

Article 1 : Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action « Voisins-relais » s'appuie sur les compétences de l'association les petits frères des Pauvres pour assurer les appels téléphoniques hebdomadaires auprès des personnes âgées inscrites sur le registre canicule municipal.

Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour l'association les petits frères des pauvres à :

- Participer au groupe projet organisé par le CCAS de la Ville de Bordeaux sur l'action Voisin Relais (Mars/Juin/ Septembre).
- Transmettre à la Plateforme Autonomie Senior les coordonnées des 25 bénévoles de l'association pour assurer les appels téléphoniques toutes les semaines auprès des personnes âgées.
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte Voisin relais.
- Participer à la réunion d'information pour les bénévoles.

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action « Voisins-relais »
- Mettre à disposition de l'association les petits frères des pauvres les documents d'inscription des bénévoles.
- Organiser les réunions d'information pour les bénévoles.
- Créer les binômes bénévoles et personnes âgées très isolées.
- Mettre à disposition des bénévoles un numéro de téléphone spécifique et une adresse mail afin que la Plateforme Autonomie Senior assure le suivi des usagers en difficulté.

Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du 1^{er} mai 2015 au 31 décembre 2015.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux	Pour l'association les petits frères des Pauvres
Monsieur Alain JUPPÉ	Madame Chantal Hardouin
Maire de Bordeaux et Président du CCAS de Bordeaux	Présidente





CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre:

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville Bordeaux, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représenté par M. Alain JUPPÉ agissant en qualité de Maire de Bordeaux et Président du CCAS, d'une part

Εt

La Société de Saint Vincent de Paul, situé 26 rue du commandant Arnould 33000 Bordeaux, représentée par Monsieur Yves DUCLOS agissant en qualité de Président du Conseil Départemental, d'autre part

Préambule :

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan canicule national annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, le CCAS de la Ville de Bordeaux met en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (France Bénévolat, l'association des petits frères des pauvres, Société de Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre de ressources du Grand Bon Pasteur, Faits De Cœur'S).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action « Voisins-relais », reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipale. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) toute problématique rencontrée par la personne âgée.

Article 1 : Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action « Voisins-Relais » s'appuie sur les compétences de la Société de Saint Vincent de Paul pour assurer les appels téléphoniques hebdomadaires auprès des personnes âgées inscrites sur le registre canicule municipal.

Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour la Société de Saint Vincent de Paul à :

- > Participer au groupe projet organisé par le CCAS de la Ville de Bordeaux sur l'action Voisin Relais (Mars/Juin/Septembre).
- ➤ Transmettre à la Plateforme Autonomie Senior les coordonnées de 20 à 25 bénévoles de la société pour assurer les appels téléphoniques toutes les semaines auprès des personnes âgées.
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte Voisin relais.
- Participer à la réunion d'information pour les bénévoles.

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action « Voisins-Relais »,
- Mettre à disposition de la Société de Saint Vincent de Paul les documents d'inscription des bénévoles.
- > Organiser les réunions d'information pour les bénévoles.
- Mettre à disposition des bénévoles un numéro de téléphone spécifique et une adresse mail afin que la Plateforme Autonomie Senior assure le suivi des usagers en difficulté.

Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du 1^{er} mai 2015 au 31 décembre 2015.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux	Pour la Société de Saint Vincent de Paul
Monsieur Alain JUPPÉ	Monsieur Yves DUCLOS
Maire de Bordeaux et Président du CCAS de Bordeaux	Président du Conseil Départemental





CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre:

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville Bordeaux, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représenté par M. Alain JUPPÉ agissant en qualité de Maire de Bordeaux et Président du CCAS, d'une part

Εt

Le Relais Amical Malakoff Médéric situé 5 rue Margaux Bordeaux 33036 Bordeaux, représenté par Monsieur Jean Pierre FERNANDO agissant en qualité de Président, d'autre part

Préambule:

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan canicule national annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, le CCAS de la Ville de Bordeaux met en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (France Bénévolat, l'association des petits frères des pauvres, Société de Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre de ressources du Grand Bon Pasteur, Faits De Cœur'S).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action « Voisins-relais », reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipale. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) toute problématique rencontrée par la personne âgée.

Article 1: Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action « Voisins-relais » s'appuie sur les compétences du Relais Amical Malakoff Médéric pour assurer les appels téléphoniques hebdomadaires auprès des personnes âgées inscrites sur le registre canicule municipal.

Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour l'association Relais Amical Malakoff Médéric à :

- Participer au groupe projet organisé par le CCAS de la Ville de Bordeaux sur l'action Voisin Relais (Mars/Juin/Septembre).
- Transmettre à la Plateforme Autonomie Senior les coordonnées de 5 bénévoles de l'association pour assurer les appels téléphoniques toutes les semaines auprès des personnes âgées.
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte Voisin relais.
- Participer à la réunion d'information pour les bénévoles.

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action « Voisins-Relais »,
- Mettre à disposition du Relais Amical Malakoff Médéric les documents d'inscription des bénévoles.
- Organiser les réunions d'information pour les bénévoles.
- Créer les binômes bénévoles et personnes âgées très isolées.
- Mettre à disposition des bénévoles un numéro de téléphone spécifique et une adresse mail afin que la Plateforme Autonomie Senior assure le suivi des usagers en difficulté.

Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du 1^{er} mai 2015 au 31 décembre 2015.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux	Pour Relais Amical Malakoff Médéric
Monsieur Alain JUPPÉ	Monsieur Jean Pierre FERNANDO
Maire de Bordeaux et Président du CCAS de Bordeaux	Président





CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre:

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville Bordeaux, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représenté par M. Alain JUPPÉ agissant en qualité de Maire de Bordeaux et Président du CCAS, d'une part

Εt

Le Centre Ressources Grand Bon Pasteur situé 6 avenue Charles de Gaulles 33000 Bordeaux, représenté par M. Nicolas ASSELINE agissant en qualité de Directeur, d'autre part

Préambule:

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan canicule national annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, le CCAS de la Ville de Bordeaux met en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (France Bénévolat, l'association des petits frères des pauvres, Société de Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre de ressources du Grand Bon Pasteur, Faits De Cœur'S).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action « Voisins-relais », reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipale. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) toute problématique rencontrée par la personne âgée.

Article 1 : Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action « Voisins-relais » s'appuie sur les compétences du Centre Ressources Grand Bon Pasteur pour assurer les appels téléphoniques hebdomadaires auprès des personnes âgées inscrites sur le registre canicule municipal.

Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour le Centre Ressources Grand Bon Pasteur à :

- Participer au groupe projet de organisé par le CCAS de la Ville de Bordeaux sur l'action Voisin Relais (Mars/Juin/Septembre).
- Transmettre à la Plateforme Autonomie Senior les coordonnées des 2 bénévoles en service civique du centre pour assurer les appels téléphoniques toutes les semaines auprès des personnes âgées.
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte Voisin relais.
- Participer à la réunion d'information pour les bénévoles.

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action Voisin Relais,
- ➤ Mettre à disposition du Centre Ressources Grand Bon Pasteur les documents d'inscription des bénévoles.
- > Organiser les réunions d'information pour les bénévoles.
- Créer les binômes bénévoles et personnes âgées très isolées.
- Mettre à disposition des bénévoles un numéro de téléphone spécifique et une adresse mail afin que la Plateforme Autonomie Senior assure le suivi des usagers en difficulté.

Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du 1^{er} mai 2015 au 31 décembre 2015.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux	Pour le Centre Ressources Grand Bon
	Pasteur
Monsieur Alain JUPPÉ	Monsieur Nicolas ASSELINE
Maire de Bordeaux et Président du CCAS de Bordeaux	Directeur EHPAD Grand Bon Pasteur





CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre:

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville Bordeaux, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représenté par M. Alain JUPPÉ agissant en qualité de Maire de Bordeaux et Président du CCAS, d'une part

Εt

L'Association FAits De Cœur'S situé au 27 rue Veyssière 33800 Bordeaux représentée par Mme Chantal FRATTI agissant en qualité de Présidente, d'autre part

Préambule:

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan canicule national annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, le CCAS de la Ville de Bordeaux met en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (France Bénévolat, les petits frères des pauvres, Société de Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre de ressources du Grand Bon Pasteur, Faits De Cœur'S).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action « Voisins-relais », reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipale. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) toute problématique rencontrée par la personne âgée.

Article 1: Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action « Voisins-relais » s'appuie sur les compétences de l'association Faits De Cœur's pour assurer les appels téléphoniques hebdomadaires auprès des personnes âgées inscrites sur le registre canicule municipal.

Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour l'association Faits De Cœur's à :

- Participer au groupe projet organisé par le CCAS de la Ville de Bordeaux sur l'action Voisin Relais (Mars/Juin/Septembre).
- Transmettre à la Plateforme Autonomie Senior les coordonnées de 13 bénévoles de l'association pour assurer les appels téléphoniques toutes les semaines auprès des personnes âgées.
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte Voisin relais.
- Participer à la réunion d'information pour les bénévoles.

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action Voisin Relais,
- Mettre à disposition de l'association Faits De Cœur's les documents d'inscription des bénévoles.
- Organiser les réunions d'information bénévoles.
- Créer les binômes bénévoles et personnes âgées très isolées.
- Mettre à disposition des bénévoles un numéro de téléphone spécifique et une adresse mail afin que la Plateforme Autonomie Senior assure le suivi des usagers en difficulté.

Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du 1^{er} mai 2015 au 31 décembre 2015.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour le CCAS de la Ville de Bordeaux	Pour Faits De Cœur's
Monsieur Alain JUPPÉ	Madame Chantal FRATTI
Maire de Bordeaux et Président du CCAS de Bordeaux	Présidente

D-2015/493

Encaissement de participations financières pour la Semaine Bleue 2015. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux, en lien avec ses partenaires, se mobilise pour s'associer au dispositif national de la Semaine Bleue dont l'objectif est de valoriser auprès de tous les publics les projets menés pendant l'année par les différents acteurs institutionnels et associatifs en direction des seniors.

Ce rendez-vous annuel programmé du 12 au 17 octobre 2015 avait pour thématique : "A tout âge : créatif et citoyen ".

Cet événement dédié aux 46 000 seniors bordelais mobilise de nombreux acteurs associatifs et institutionnels pour offrir sur 6 jours de nombreuses animations gratuites et accessibles aux 60 ans et plus (bal, séance de cinéma, conférences, visites, animations dans les clubs seniors, etc....).

A cette occasion, la Ville de Bordeaux qui souhaite valoriser la parole des seniors, leur expérience, leurs savoirs et porter la vieillesse comme un véritable atout de notre société a organisé, pour clôturer la manifestation, deux journées de débats autour d'intervenants prestigieux : l'Université des Cheveux Blancs.

Cette dernière édition a suscité l'intérêt du Groupe Malakoff Médéric et de Logévie qui ont décidé de renouveler leurs contributions financières respectives à hauteur de 5 000 € et de 3 000 €.

Aussi, et si tel est votre avis, nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire

- à encaisser les participations financières du Groupe Malakoff Médéric et de Logévie, et à signer tous les documents afférents,
- à émettre les titres de recettes correspondants, d'un montant respectif de 5 000 € pour le Groupe Malakoff Médéric et de 3 000 € pour Logévie sur la sous-fonction 61.
 Ces montants seront réaffectés en crédits sur le budget de la Direction Générations Seniors et Autonomie.

ADOPTE A L'UNANIMITE





Convention de partenariat

Entre,

La Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/2014 reçue en Préfecture de la Gironde le 28/03/2014.

Ci-après dénommée la « Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux »

D'UNE PART

Εt

LOGEVIE, SA d'HLM, Entreprise Sociale pour l'Habitat, 12 rue Chantecrit BP 222, 33042 Bordeaux cedex, représentée par son Directeur général, François Cornuz.

Ci-après dénommée « LOGEVIE»

D'AUTRE PART

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

La Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux, en lien avec les partenaires, se mobilise pour s'associer au dispositif national de la Semaine Bleue dont l'objectif est de valoriser auprès de tous les publics les projets menés pendant l'année par les différents acteurs institutionnels et associatifs en direction des seniors.

Ce rendez-vous annuel qui se déroulera du 12 au 17 octobre 2015 aura pour thématique cette année encore "A tout âge : créatif et citoyen ".

Cet événement dédié aux 46 000 seniors bordelais mobilisera de nombreux acteurs associatifs et institutionnels pour offrir sur 6 jours de nombreuses animations gratuites et accessibles aux 60 ans et plus. (Bal, séance de cinéma, conférences, visites, animations dans les clubs seniors, etc....)

A cette occasion, la ville de Bordeaux qui souhaite valoriser la parole des seniors, leur expérience, leurs savoirs, et porter la vieillesse comme un véritable atout de notre société, organise pour clôturer la manifestation deux journées de débats autour d'intervenants prestigieux : l'Université des Cheveux blancs.

« LOGEVIE », qui capitalise sur son savoir-faire historique en matière de services aux seniors et personnes âgées a souhaité soutenir « La Semaine Bleue », en rejoignant le collectif des partenaires associés.

Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion de « La Semaine Bleue », manifestation organisée par la Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux qui se déroulera du 12 au 17 octobre 2015.

Article 2 - Obligations de LOGEVIE

LOGEVIE a décidé de soutenir la Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux pour « La Semaine Bleue ».

A ce titre, elle versera à la Ville de Bordeaux une somme de 3 000 euros TTC (Trois mille euros) dont le versement sera effectué selon les modalités financières stipulées en l'article 4.

Article 3 – Obligations de la Direction Générations Seniors et Autonomie

La Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux s'engage à :

- faire apparaître le logo de LOGEVIE sur tous les supports de communication de la manifestation : affiches, flyers, kakémonos, programmes, invitations
- mentionner LOGEVIE en tant que partenaire sur le site internet de la Mairie de Bordeaux
- inviter LOGEVIE à l'inauguration et sur tous les temps forts
- remettre à LOGEVIE des invitations (print/internet) à destination de ses partenaires, de ses salariés et de ses locataires.

Article 4 - Modalités de versement

Le soutien de LOGEVIE d'un montant de 3 000 euros sera versé en une fois.

Cette participation financière sera créditée
Sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82
Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX
Identification FR9521
Ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE – BORDEAUX
Au nom de Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux Municipale
ou par chèque à l'ordre de Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux Municipale.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du 12 octobre au 17 octobre 2015.

Article 6 – Dénonciation de la convention

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.

Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

<u>Article 7 – Compétence juridictionnelle</u>

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 8 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland

F-33077 Bordeaux cedex

- Pour LOGEVIE 12 rue Chantecrit BP 222

33042 Bordeaux cedex

Fait à Bordeaux en l'Hôtel de Ville en 3 exemplaires,

Le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour LOGEVIE

M. Alain JUPPÉ Maire de Bordeaux

M. François CORNUZ Directeur général





Convention de partenariat

Entre,

La Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/2014 recue en Préfecture de la Gironde le 28/03/2014.

Ci-après dénommée la « Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux »

D'UNE PART

Εt

Malakoff Médéric, Retraite ARRCO, 21 rue Laffitte, 75317 Paris cedex 09, représenté par son Directeur de l'Action Sociale, Monsieur Pascal ANDRIEUX, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée « Groupe Malakoff Médéric»

D'AUTRE PART

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

La Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux, en lien avec les partenaires, se mobilise pour s'associer au dispositif national de la Semaine Bleue dont l'objectif est de valoriser auprès de tous les publics les projets menés pendant l'année par les différents acteurs institutionnels et associatifs en direction des seniors.

Ce rendez-vous annuel qui se déroulera du 12 au 17 octobre 2015 aura pour thématique cette année encore "A tout âge : créatif et citoyen ".

Cet événement dédié aux 46 000 seniors bordelais mobilisera de nombreux acteurs associatifs et institutionnels pour offrir sur 6 jours de nombreuses animations gratuites et accessibles aux 60 ans et plus. (Bal, séance de cinéma, conférences, visites, animations dans les clubs seniors, etc....)

A cette occasion, la ville de Bordeaux qui souhaite valoriser la parole des seniors, leur expérience, leurs savoirs, et porter la vieillesse comme un véritable atout de notre société, organise pour clôturer la manifestation deux journées de débats autour d'intervenants prestigieux : l'Université des Cheveux blancs.

Malakoff Médéric, Retraite ARRCO, Retraite qui capitalise sur son savoir-faire historique en matière de services aux seniors et personnes âgées a souhaité soutenir « La Semaine Bleue », en rejoignant le collectif des partenaires associés.

Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion de « La Semaine Bleue », manifestation organisée par la Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux qui se déroulera du 12 au 17 octobre 2015.

Article 2 - Obligations du Groupe Malakoff Médéric

Malakoff Médéric, Retraite ARRCO, a décidé de soutenir la Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux pour « La Semaine Bleue ».

A ce titre, il versera à la Ville de Bordeaux une somme de **5 000 euros TTC (Cinq mille euros)** dont le versement sera effectué selon les modalités financières stipulées en l'article 4.

Article 3 – Obligations de la Direction Générations Seniors et Autonomie

La Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux s'engage à :

- faire apparaître le logo de Malakoff Médéric, Retraite ARRCO, sur tous les supports de communication de la manifestation : affiches, flyers, kakémonos, programmes, invitations
- mentionner de Malakoff Médéric, Retraite ARRCO, en tant que partenaire sur le site internet de la Mairie de Bordeaux
- inviter Malakoff Médéric, Retraite ARRCO, à l'inauguration et sur tous les temps forts
- remettre à Malakoff Médéric, Retraite ARRCO, des invitations (print/internet) à destination de ses partenaires, de ses salariés et de ses locataires.

<u>Article 4 – Modalités de versement</u>

Le soutien du Groupe Malakoff Médéric d'un montant de 5000 euros sera versé en une fois.

Cette participation financière sera créditée
Sur le compte n° 30001 00215 C330000000 82
Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX
Identification FR9521
Ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE – BORDEAUX
Au nom de Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux Municipale
ou par chèque à l'ordre de Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux Municipale.

<u>Article 5 – Durée de la convention</u>

La présente convention est conclue pour la période du 12 octobre au 17 octobre 2015.

<u>Article 6 – Dénonciation de la convention</u>

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.

Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

<u>Article 7 – Compétence juridictionnelle</u>

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 8 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland

F-33077 Bordeaux cedex

- Pour Malakoff Médéric, Retraite ARRCO, 21 rue Laffitte, 75317 Paris cedex 09,

Fait à Bordeaux en l'Hôtel de Ville en 3 exemplaires,

Le

Pour la Ville de Bordeaux Pour Malakoff Médéric, Retraite ARRCO

M. Alain JUPPÉ Maire de Bordeaux M. Pascal ANDRIEUX Directeur de l'Action Social